

MINISTERE DES MINES

ARRETE MINISTERIEUN°. 0.5.6.9/CAB.MIN/MINES/01/2016 DU...... PORTANT DECHEANCE DE SOCIETE MINIERE DU KASAÏ DE SES DROITS SUR LE PERMIS D'EXPLOITATION N° 438

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12 alinéa 2 littera c, 286, 287 et 289 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 561 alinéa 1^{er} littera a, c et 562 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 014/078 du 07 décembre 2014 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 15/014 du 21 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/015 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1^{er} B point 19 :

Considérant la notification de constat de non paiement des droits superficiaires ;

Considérant l'absence de recours de la **SOCIETE MINIERE DU KASAÏ**, titulaire du Permis d'Exploitation n°438

Sur avis favorable du Cadastre Minier ;

ARRETE:



Article 1er:

Sans préjudice d'autres sanctions prévues par les Code et Règlement Miniers, la **SOCIETE MINIERE DU KASAÏ** est déchue de ses droits découlant du Permis d'exploitation n°438

Article 2:

La SOCIETE MINIERE DU KASAÏ dispose d'un délai de 30 (trente) jours à compter de l'affichage du présent Arrêté au guichet du Cadastre Minier pour exercer son droit de recours.

Article 3

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 📝 3 SEPT 2016

Martin KABWEŁULU

AMPLIATIONS:

| - | Cabinet du Président de la République | : (1) |
|---|---|-------|
| - | Cabinet du Premier Ministre | : (1) |
| - | Cabinet du Ministre des Mines | : (2) |
| - | Secrétariat Général des Mines | : (1) |
| - | Cadastre Minier | : (1) |
| - | C.T.C.P.M. | :(1) |
| - | SAESSCAM | : (1) |
| - | Direction du Service des Mines | :(1) |
| - | Direction des Investigations | : (1) |
| - | Direction chargée de la Protect de l'Environ. | :(1) |
| - | Div. Prov/des Mines & Géologie du ressort | : (1) |
| - | SOCIETE MINIERE DU KASAÏ | : (1) |
| | | 13 |